PROTEGER L'ENFANT

Prévention et repérage
de la maltraitance et des violences sexuelles sur mineur.e.s

SOS Inceste pour revivre

A L'ORGINE

Eva Thomas crée « SOS Inceste » en 1985 pour combattre l'inceste et les violences sexuelles envers les mineurs.

En 1994, "SOS Inceste" devient "SOS Inceste Pour Revivre"

En 2009, l'association se voit reconnaître "d'intérêt général".

NOS ACTIONS

Libérer la parole des victimes
Proposer des lieux et des temps d'accueil de la parole (écoutes, groupes de parole).
Informer
Orienter
Prendre soin (ateliers à visée thérapeutique (Yoga, Théâtre, etc.)
Prévenir

Le contexte actuel

2020-2022: 2ème plan interministériel sur les violences faites aux enfants

1. OUVREZ LES YEUX, PARLEZ-MOI
Sensibiliser, former et informer

2. ÉCOUTEZ-MOI ET AGISSEZ
Recueillir la parole, favoriser repérage et signalements

3. OÙ QUE J'AILLE, PROTÉGEZ-MOI
Mieux protéger les enfants dans leur quotidien

4. AIDEZ-MOI À EN SORTIR
Mieux accompagner les enfants victimes

5. FAITES QUE ÇA N'ARRIVE PAS
Prévenir le passage à l'acte et la récidive

Levée progressive du déni...

- **1970 : Les violences à l'encontre des femmes dénoncées**

Mais aussi la fin de la puissance paternelle et le début de l'autorité parentale partagée

- **2000 : Des enquêtes et des chiffres alarmants**

-Les violences sexuelles se produisent avant l'âge de 18 ans
-Les victimes sont majoritairement des femmes
-Les agresseurs sont majoritairement des hommes de l'entourage.

- **Fin des années 2000** : Le concept de « culture du viol »

Les pouvoirs publics réagissent

2004 : Premier plan interministériel **de lutte contre les violences faites aux femmes**.

- **2008-2010: Prise en compte de l'enfant victime des violences conjugales.**

2016 : Prise en compte de l'enfant victime de violences sexuelles.
2017-2019 Premier plan de lutte contre les violences faites aux enfants.
2021: -Création de la CIIVISE pour répondre à la demande croissante du public, des associations
-Rapport Sauvé sur les abus sexuels commis dans le cadre de l'église

…On tire la sonnette d'alarme

Définitions

La maltraitance

La maltraitance de l'enfant comprend « toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou émotionnels, d'abus sexuels, de négligence ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans un contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir.

Quatre types de maltraitance de l'enfant sont reconnus : les abus physiques, sexuels, psychologiques et la négligence » (OMS, 2002).

Les abus sexuels sur mineurs

« la participation d'un enfant à des activités sexuelles qu'il ne comprend pas pleinement, vis-à-vis desquelles il est incapable de donner un consentement éclairé ou pour lesquelles il n'est pas préparé du point de vue développemental, ou qui transgresse les lois ou la morale de la société. Les enfants peuvent être agressés sexuellement par des adultes ou par d'autres enfants qui, en raison de leur âge ou de leur stade de développement, sont en situation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir sur la victime »

Société internationale de prévention de la violence et de la négligence à l'encontre des enfants et Organisation mondiale de la santé (OMS) 2006

L’inceste ?

Temps de parole et de partage autour de nos représentations ?

Quels mots associez-vous spontanément à ce terme ?

L’inceste c’est

Etymologie: XIIIe siècle. Emprunté du latin incestum, « souillure, adultère, inceste »

Définition de l’académie française: Conjonction illicite entre les personnes qui sont parentes ou alliées au degré prohibé par les lois civiles ou religieuses.

D’un point de vue psychanalytique : L’inceste est **une confusion des places et de l’ordre dans la famille**. Lorsque la confusion s’installe, l’inceste se passe entre deux personnes, la troisième étant exclue, tel entre père et fille, excluant la mère. Il y a alors exclusion d’un tiers. (P.C.Racamier)

Un interdit fondateur de nos sociétés (C. Levy-Strauss) ?

Un interdit qui préconise avec qui une personne a le droit ou n'a pas le droit de se marier dans une société.

Pourtant il continue d'être transgressé et sa pratique reste stable et constante quelque soit le pays, le groupe social, le régime politique, la période. (D.Dussy)

Ce qui est interdit (tabou), c'est d'en parler (mécanismes de silenciation)

L'inceste:

un exercice érotisé de la domination est une forme paroxystique de violence qui se place à l'extrême du spectre des violences engendrées par **l'ordre social patriarcal**.

Un passage à l'acte de l'adulte, une perversion du besoin de sécurité de l'enfant, alors que l'adulte a **ce rapport d'autorité de fait ou de droit** et que l'enfant est dans une **relation de dépendance**.

L'inceste survient souvent dans une famille où il est déjà là

Un impensable, inimaginable, irreprésentable, indicible

Déni, clivage, absence de limites, confusion des places, inversion de la responsabilité, des rôles, une violence sous couvert de marque d'affection, d'attention, de préférence, de soins d'hygiène… minimiser (c'est un jeu) , banaliser (tout le monde fait ça),

Une définition de l'AIVI (aujourd'hui Face à l'Inceste) qui englobe une multitude de situations d'inceste et permet ainsi de sortir des stéréotypes qui empêchent de le penser et de le voir.

« L'inceste concerne la famille de sang et la famille élargie, ainsi que la famille par adoption. Mais le lien familial est avant tout pour la victime un lien de proximité, d'autorité, de confiance, de dépendance et d'amour . Ainsi, les agresseur.euses peuvent être dans la famille de sang, père, mère, frère, sœur, grand-père, grand-mère, oncle, tante, cousin , cousine (la notion de cousin n'est d'ailleurs pas présente dans la législation), et dans la famille par alliance: beau- père, belle-mère, oncle par alliance etc. Entre les mineurs même un an d'écart peut suffire à établir un lien d'autorité . Physiquement, l'inceste peut être **un viol***, soit tout acte de pénétration par voie orale (fellation), anale (sodomie), vaginale, imposée avec une partie du corps de l'agresseur.euse (doigt/pénis) , ou par l'utilisation d'un objet.

L'Inceste peut aussi prendre la forme **d'une agression sexuelle** consistant à imposer un toucher sur le corps de l'enfant avec son propre corps (se frotter contre l'enfant, cunnilingus, masturbation) à des fins de satisfaction sexuelles. L'enfant peut être forcé.e à pratiquer des gestes de masturbation sur l'agresseur.euse et l'embrasser ou le toucher où iel le demande. L'inceste, c'est aussi tout ce qui concerne l'exhibition sexuelle ou inceste moral **où inceste sans contact physique**.

Les actes de faire l'amour devant son enfant, parader nu, tenir des propos à caractère sexuel, visionner des films pornographiques avec son enfant, sont considérés comme relevant de l'inceste.

Utiliser son enfant comme confident.e de ses aventures sexuelles, le.la photographier nu.e ou dans des situations érotiques également.

L'inceste, c'est aussi sous couvert d'**actes d'hygiène** l'agresseur.euse qui assouvit ses pulsions en pratiquant des toilettes vulvaires trop fréquentes, des décalottages à répétition, des prises de température inutiles, plusieurs fois par jour, des lavements, etc. Et ce, jusqu'à un âge avancé de l'enfant dans une relation dans laquelle l'enfant est un **objet sexuel.** »

*Changement de définition pénale du viol 2021 : Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur.

Selon la loi:

https://youtu.be/mXhO3VKHlYc site:
L'inceste - Information Violences Sexuelles - Prévention · Sensibilisation · Vidéos · Outils (violences-sexuelles.info)

Un progrès historique avec La loi du 21 avril :

Aucun adulte ne peut se prévaloir du **consentement sexuel** d'un.e mineur.e s'il ou elle a moins de 15 ans, ou moins de 18 ans en cas d'inceste. Il y a forcément eu une contrainte et donc **absence de consentement**.

Le viol: tout acte de **pénétration sexuelle**, de quelque nature qu'il soit, **ou tout acte bucco-génital** commis par un majeur sur la personne d'un mineur de quinze ans **ou commis sur l'auteur** par le mineur, lorsque la différence d'âge entre le majeur et le mineur est d'au moins cinq ans.

Depuis 2018, la loi porte à 30 ans à partir de la majorité le d**élai de prescription**

L'agression sexuelle: tous les faits d'attouchements sexuels (contact physique) sans acte de pénétration sexuelle.

Des chiffres qui parlent

- **160 000** enfants victimes de violences sexuelles chaque année et seulement 1000 condamnations par an !
- **Une personne sur dix** a été victime de violences sexuelles dans son enfance, ce qui représente **5,5** millions de personnes (INSERM).
- En France, **une femme sur cinq et un homme sur 14** déclarent avoir subi des violences sexuelles. Parmi les victimes, **81%** déclarent avoir subi les premières violences avant l'âge de 18 ans, **51% avant l'âge de 11 ans** et **21% avant l'âge de 6 ans** (Salmona et al., 2015)
- dans **96% des cas**, l'agresseur est un homme et dans **94% des cas** , un proche (Salmona et al., 2015) . **L'agresseur est mineur.e dans 1 cas sur 4**
- Selon les études rétrospectives des pays occidentaux : **8% de garçons et 17 % de filles** ont été agressés sexuellement avant 18 ans
- En 2018, 23 560 plaintes ont été déposées pour des violences sexuelles sur mineurs, dont 7 260 dans le cercle familial mais 95% des agressions sexuelles sur mineur.e.s ne sont pas rapportées aux autorités.
- Dans **4 cas/ 10** lorsque l'enfant parle, le confident de l'enfant ne fait rien.
- Les enfants en situation de handicap ont un risque **2,9 fois plus élevé à 4,6 de risque** d'être victime de violences sexuelles (OMS, 2012).
- **42%** des victimes ont déjà tenté de se suicider. **Dans 95% des cas**, les violences ont eu un impact sur la santé mentale (Observatoire National de la Protection de l'Enfance)

Répartition de l'âge lors de la première violence sexuelle déclarée chez les 18-75 ans, selon le sexe,
en 2017, France métropolitaine

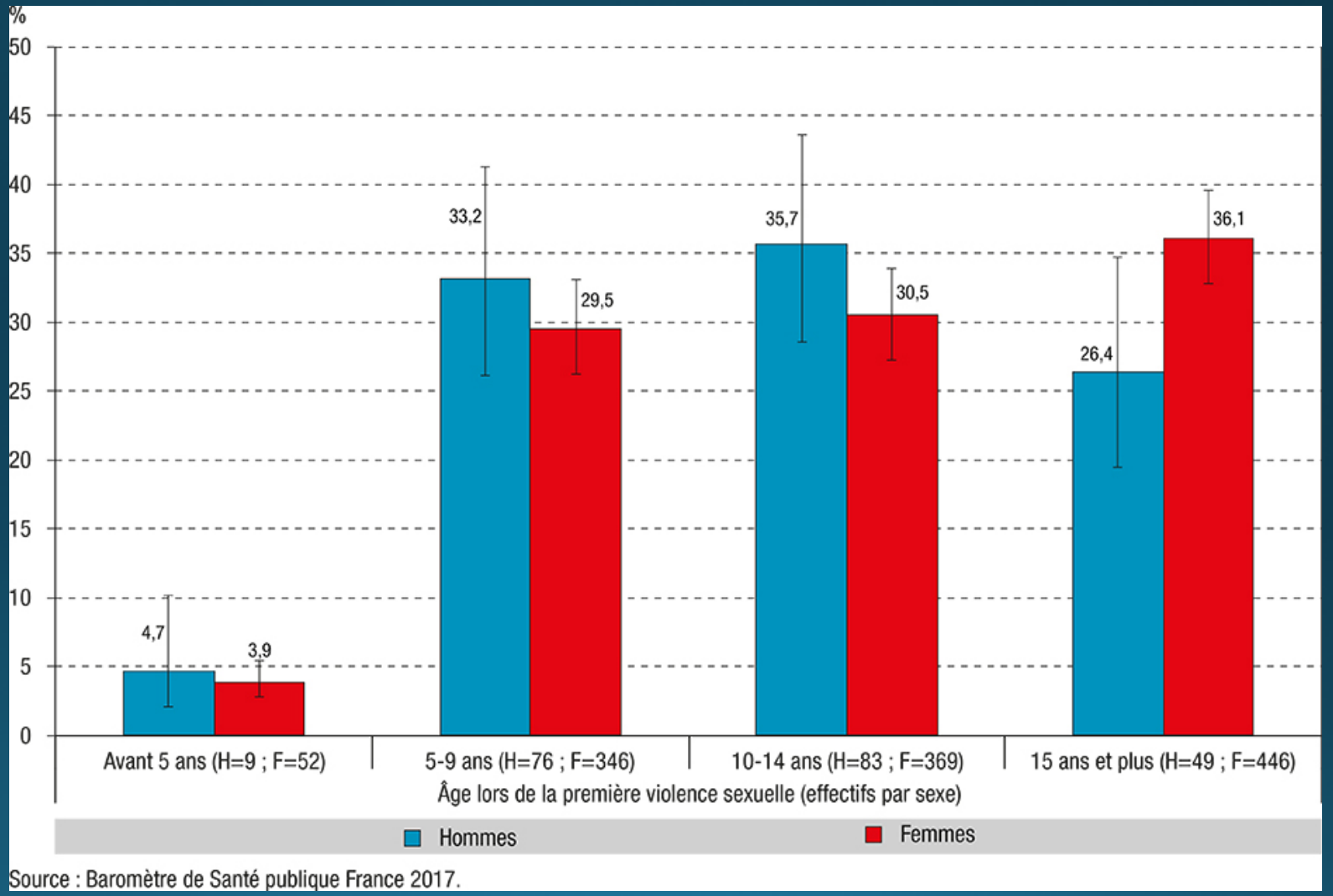

Source : Baromètre de Santé publique France 2017.

A retenir:

L'inceste, un interdit transgressé
Les violences sexuelles sont plus fréquentes avant 18 ans (notion de vulnérabilité), les filles sont majoritairement plus agressées.

L'agresseur est très souvent un proche de l'entourage et majoritairement un homme
La parole de l'enfant n'est pas toujours accueillie ou n'aboutit pas.
Un nombre dérisoire de condamnations
Des chiffres alarmants et certainement inférieurs à la réalité.

Mais

Les violences sexuelles sur mineur.e.s sont dénoncées
Les victimes parlent,
La société commence à sortir du déni,
Les pouvoirs publics agissent et proposent des plans de lutte
Les lois changent

Dans ce qu'on nomme aujourd'hui: abus sexuels sur mineur.e.s il y a le viol (crime), l'agression sexuelle (délit), la caractérisation incestueuse.

Des conséquences

Sur la santé physique mentale et sociale de l'enfant et sur son devenir en tant qu'adulte

Prés de 100% de **troubles psycho-traumatiques**

Notion de **trouble de stress psycho-traumatique complexe (** après exposition à un événement ou une série d'événements de nature extrême et prolongée ou répétitive, vécue comme extrêmement menaçante ou terrifiante, et pour lequel s'échapper est difficile ou impossible, CIM 11).

Le trauma de trahison spécifique des situations d'inceste ou d'agression par un soignant : Le niveau de dépendance de la victime/ l'agresseur influence l'intensité des symptômes.

Des **troubles neurodéveloppementaux** consécutifs au psycho-trauma

Les conséquences
des agressions sexuelles sur mineur.e.s

Augmentent la probabilité

D'être: traumatisé, dépressif

D'avoir: des troubles anxieux, des troubles paniques, des troubles de la personnalité , des addictions, plus d'accidents, plus de troubles dissociatifs, plus d'idées suicidaires, et de faire plus de tentatives de suicide.

Chez les garçons de développer des troubles des conduites, une personnalité antisociale.

Psychologiques

Du déni

De la honte de soi

Plus d'isolement social,

Plus de suppression émotionnelle (dissociation)

Une faible estime de soi (autodépréciation)

Impact sur la vie

Instabilité du couple

Difficultés à s'accorder avec les autres

Moins d'expressions affectives

Difficultés avec ses propres enfants: difficulté à donner un cadre, dépendance affective, plus d'énervement contre eux (colère liée à l'agression); plus d'agressions

Sur la sexualité: plus de conduites à risque, moins d'estime pour son corps, moins d'excitation, plus d'aversion pour le sexe, plus de douleurs, paradoxalement plus de partenaires (reproduction de schémas).

Repérer

Les conséquences immédiates

Des signes spécifiques:

- **intérêts et comportements sexuels inadaptés**

Des signes non spécifiques:

- **un changement brutal de comportement et de personnalité**
- **une chute brutale des résultats scolaires, des troubles de la concentration, de la mémoire et de l'attention,**
- **des absences , une agitation ou au contraire un état apathique**
- **un mal être**
- **une perte de confiance en soi, un dégoût de son corps**
- **des comportements agressifs** (auto-mutilations, scarifications,ou contre autrui)
- **une grande impulsivité**
- **une instabilité émotionnelle**
- **un sentiment d'insécurité avec une peur permanente et une grande angoisse de séparation ;**
- **des comportements régressifs (perte d'autonomie, énurésie),**
- **un retrait social et une grande méfiance vis à vis de certaines personnes ;**
- **un désintérêt et un arrêt d'activités qui étaient auparavant investies ;**
- **l'apparition de phobies et de troubles obsessionnels compulsifs**
- **des troubles du sommeil avec des cauchemars**

Conséquences (suite)

- **des troubles alimentaires**
- **des symptômes anxio-dépressifs**
- **des conduites à risque et des mises en danger**
- **une grossesse précoce, des cystites à répétition, des infections sexuellement transmissibles,**
- **des symptômes somatiques**
- **Des lésions somatiques au niveau des organes génitaux et de l'anus**

La survenue de ces symptômes signent un état de souffrance chez l'enfant, doivent faire consulter un professionnel de la santé qui recherchera s'ils sont psychotraumatiques, ils imposent de se poser des questions, de se mettre à la recherche de violences subies.

Conséquences sur l'attachement

« La théorie de l'attachement est centrée sur l'étude des solutions interpersonnelles que l'enfant peut trouver dans son milieu naturel auprès des adultes qui l'ont en charge, pour développer ses propres mécanismes de régulation de la peur.
Lorsque l'environnement familial ne répond pas aux besoins basiques de l'enfant (négligence) ou contribue à le terrifier (maltraitance ou abus),celui-ci est exposé à une situation délétère pour son développement. »

Nicole Guédeney

Facteurs aggravants

- la victime est jeune
- Le viol
- L'agresseur.euse est un.e proche
- Les violences ont commencé tôt , ont été répétées et accompagnées de menaces et d'autres violences
- L'enfant est peu protégé par sa famille
- L'enfant est peu protégé par les institutions
- La société favorise la culture du silence et du viol

Plus l'enfant ressent de la honte, plus il se sent responsable, plus il se sent impuissant, plus il aura de difficultés à s'en remettre.

Les expériences négatives de l'enfance (ACE) ont des conséquences à long terme sur la santé globale d'un individu et réduisent son espérance de vie

Expérience précoce de l'alcool Consommation de tabac Précocité sexuelle Puberté précoce

Isolement social
Augmentation du ressenti d'émotions négatives
Idéations suicidaires

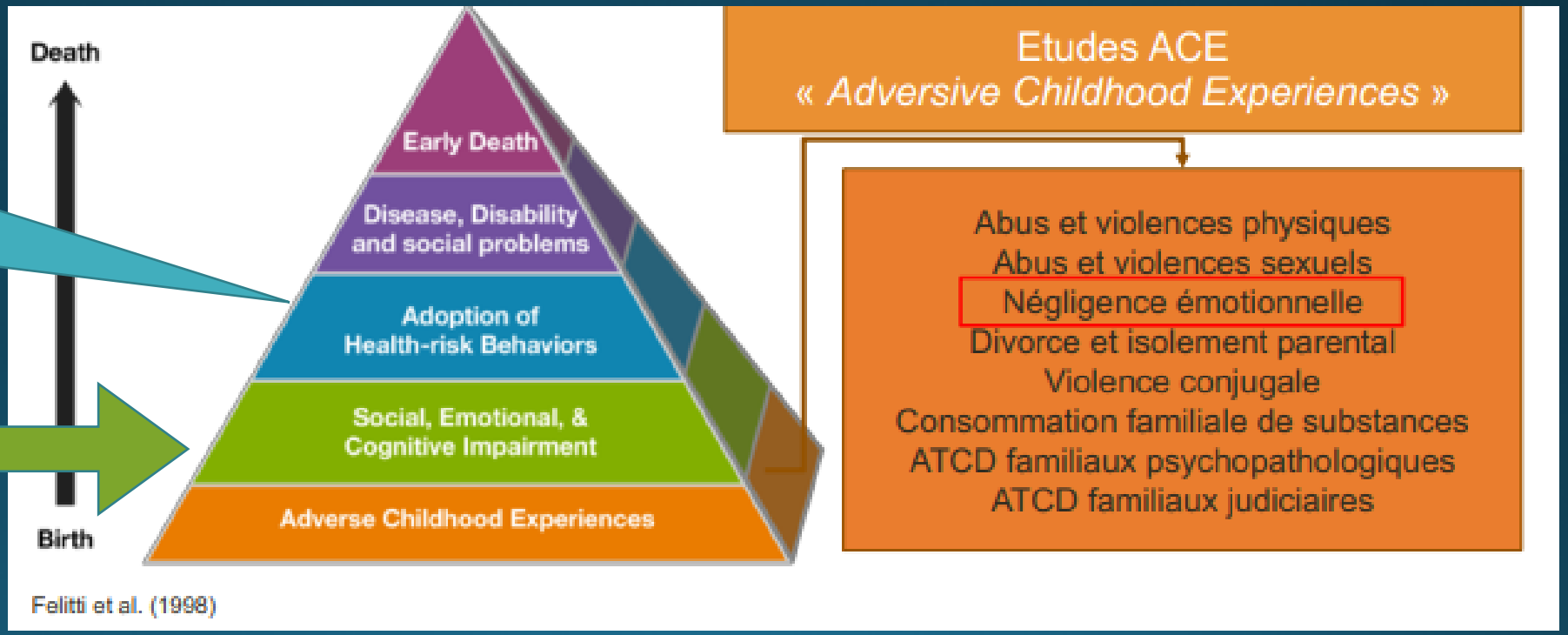

Etudes ACE
« *Adversive Childhood Experiences* »

Abus et violences physiques
Abus et violences sexuels
Négligence émotionnelle
Divorce et isolement parental
Violence conjugale
Consommation familiale de substances
ATCD familiaux psychopathologiques
ATCD familiaux judiciaires

Conséquences pour les garçons victimes

Le Collectif National sur la Victimisation Sexuelle au Masculin (CNVAM) :
L'agression sexuelle, ça arrive aussi aux garçons https://youtu.be/3zMvTqpdW30
Briser le silence de l'agression sexuelle https://youtu.be/lrfuLmxC8Gk

Détecter en favorisant la parole/posant des questions

Soit l'enfant parle

Les leviers ?
Il se sent en **confiance** avec un adulte prêt à entendre l'indicible et il est sûr que l'adulte va le **protéger**
Les freins ?
Le jeune âge, le sentiment de honte (ne pas avoir pu résister dès la première agression), la proximité avec l'agresseur, les menaces implicites ou explicites, le manque d'aide des institutions (l'enfant ne se sent pas en confiance, pas protégé)
Chez le garçon: La peur d'être isolé, d'être perçu comme un futur agresseur, ou la peur d'être identifié à un homosexuel.
Chez la fille: le sentiment d'être responsable, la peur d'être jugée responsable ou accusée de mensonge
Au niveau de la société: Les croyances/attitudes comme quoi les agressions sont normales ou inévitables empêchent les enfants d'en parler en augmentant leur sentiment d'impuissance.

Soit l'entourage détecte et favorise la prise de parole par des questions spécifiques et non orientées ajustées à l'âge

Le signes vus en amont
Parfois absence de signe: dissociation traumatique= anesthésie émotionnelle, sensorielle, cognitive

Les leviers?
Les freins ?

Les bonnes planques, c'est quoi ?

Les bonnes raisons de ne pas agir,
Ce qui nous empêche de mettre en sécurité les enfants victimes, de les protéger, les freins.

Réflexion sur nos freins personnels et les freins présents dans notre culture, nos institutions. (Outreau, SAP, allégations mensongères, les mécanismes de silenciation, la minimisation, l'impensable, ou insupportable, la sidération.

Exemples:

1-Aller chercher dans la psychologie de l'agresseu.r .se ce qui pourrait l'excuser.
2-Adhérer à des pensées permissives qui vont dans le sens de la stratégie de l'agresseu.r.se. Aucun agresseur ne dit autre chose que: « C'est l'enfant qui m'a séduit.e »
3- ne pas se mêler de ce qui passe dans une famille
4-…

Partage d'expérience sur ce qui limite et ce qui favorise ?

Repérer Type de questions en fonction de l'âge

à poser régulièrement

- Est-ce qu'on t'a fait du mal ?
- Est-ce qu'on t'a fait des choses graves ?
- Est-ce qu'on t'a fait ou fait faire des choses que tu as trouvé gênantes, embêtantes, qui t'ont mis.e mal à l'aise, qui t'ont dégoûté.e ?
- Est-ce qu'on t'a demandé de garder le secret.
- Est-ce que tu as subi des violences sexuelles ?

Pour les plus petits on peut demander «

- Est-ce qu'on t'a touché à ces endroits (en désignant les parties intimes ou en les nommant avec les mots qu'il.elle connait) ?
- Est-ce qu'une personne t'a montré ou fait toucher son sexe, ses parties intimes?

Chez l'adulte, certains professionnel.le.s de santé posent la question de manière systématique (médecins généralistes gynécologues, sage-femmes, etc.) Elisa - Vidéo Dailymotion https://dai.ly/x2aqqy0

L'incestuel (P.C. Racamier)

Un climat intrafamilial confus et flou, difficile à repérer

un « climat » d'inceste et de confusion où l'inceste n'est pas accompli génitalement, mais au travers d'équivalents d'apparence banale. Il est le terreau de tout inceste.
Il émane de **l'absence** de deux interdits fondamentaux que sont:

L'interdit d'inceste et l'interdit de différenciation des êtres

Cela entraine une confusion des places et des générations, des espaces physiques, psychiques, sexuels,
L'impossibilité d'avoir une vie intime, une absence de mots

La notion de **transgression n'existe pas** davantage, car comment transgresser ce qui n'est ni nommé, ni mentalisé ?

Racamier parle de sexuel-non-sexuel : **la sexualité est partout, agie, mais déniée, comme si ce n'était pas sexuel.**
Les comportements banalisés, déconnectés de leur charge érotique et de la pensée de l'inceste font néanmoins effraction sexuelle (visuelle, auditive, sensorielle).

Prévention des violences sexuelles sur mineur.e.s

?

Prévention des violences sexuelles sur mineur.e.s

Une prévention dès la petite enfance ciblant **la qualité de la relation parent-enfant** plutôt qu'un apprentissage trop précoce de notions que le tout-petit ne peut comprendre.

Vise le développement de **compétences parentales positives précoces** (empathie), les **compétences sociales du parent** .

Développer les facteurs protecteurs:

- Les compétences psychosociales des enfants et des parents
- Les compétences parentales (estime et confiance en soi des parents)
- La qualité de la relation familiale
- Le support social

Sensibiliser les enfants à leurs droits (Convention internationale des droits de l'enfant, 1989) **:**
« Les enfants restent encore trop souvent considérés comme des « objets » de prise en charge, plutôt que des « sujets » de prise en compte . À chaque fois que les enfants sont sensibilisés à leurs droits ils sont plus en mesure de s'exprimer, de se protéger ». Éric DELEMAR Défenseur des Enfants

Libres bébés des crèches Pikler - La Maison des maternelles #LMDM - YouTube

PREVENTION

Vidéos à destination des enfants à regarder ensemble:

C'est quoi les violences sexuelles?
https://www.lumni.fr/video/c-est-quoi-les-violences-sexuelles-sur-les-enfants#containerType=folder&containerSlug=les-violences-sexuelles-sur-mineurs

C'est mon corps, c'est ma vie
https://www.lumni.fr/video/prevention-des-agressions-sexuelles-sur-mineurs#containerType=folder&containerSlug=les-violences-sexuelles-sur-mineurs

Mise en garde: On fait souvent peser sur l'enfant un poids trop lourd en lui demandant de s'opposer à l'adulte et en exigeant qu'il sorte du silence. C'est au tiers de le faire.

Le loup Mai Lan Chapiron
https://www.lumni.fr/video/le-loup#containerType=folder&containerSlug=les-violences-sexuelles-sur-mineurs

Le/la pédocriminel.le
et la culture du viol/ de l'inceste

Mode d'action

- **Une apparence trompeuse**
- **Il/elle se sert** (viol d'aubaine) **, prend le pouvoir**
- A intégré à travers la culture de l'inceste que lui-même pouvait agresser un enfant (distorsion de pensée, pensées permissives)
- **réduit l'enfant à un objet, le prive de sa parole**
- **Impose le** silence à la victime (« c'est notre secret ») notamment par la menace (« si tu parles, tu vas faire exploser la famille ») , **par la violence il contamine le groupe** (famille, société) .
- **dénature la loi** (« c'est normal, tout le monde fait ça ») mais aussi **l'amour** (« c'est parce que c'est toi », « tu es ma préférée ») .
- ne reconnait pas l'altérité, inverse les rôles, la responsabilité et la culpabilité.

Profil

Pédophile (attirance sexuelle) ≠ **Pédocriminel.le.s (agression) 50% sont pédophiles, 50% non**

Pédocriminel.le.s incestueux (plus de pb d'attachement et notion de reproduction)

Autres pédocriminel.le.s (pensées permissives**,** sentiment d'être en phase avec les enfants)

Protéger

Lorsque l'enfant parle

Il est **urgent** de:

- **Le croire, le rassurer**
- **Evaluer** si il y a urgence pour qu'il ne soit pas en danger
- **Le protéger**
- **Se faire aider**
- **Assurer l'éloignement**
- **L'écouter** sans l'interrompre, ni enquêter
- **Reprendre** ce qu'il a dit **sans transformer** ni interpréter pour vérifier que l'on a bien compris
- **Nommer** précisément ce qu'il a subi: des violences sexuelles interdites par la loi
- **Dire qu'on avait pas le droit de lui faire ça, qu'il n'est responsable de rien,** que celui/celle qui lui a fait ça est seul.e responsable. « *A aucun moment tu ne lui as donné ton corps. A aucun moment. Il te l'a volé, Sarah. Il te l'a volé*. » La fille du canal Thierry Lenain.

SIGNALER: Une obligation

- Si vous êtes un professionnel soumis au secret professionnel, les situations de danger que court un enfant relèvent le professionnel de l'obligation de secret et lui permettent de signaler aux autorités la situation de danger. Les professionnels ont par ailleurs l'obligation de tout faire pour que l'enfant soit mis hors de danger.

Conseils pour le recueil de la parole de l'enfant: https://youtu.be/orlMEPeuN5g

Toute personne qui a connaissance d'abus de nature sexuelle à l'égard d'un mineur de moins de 15 ans doit faire un signalement aux autorités.
La non-dénonciation est un délit puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.
Tiers soumis au secret professionnel:
Le professionnel soumis au secret professionnel peut faire un signalement aux autorités des abus de nature sexuelle à l'égard d'un mineur dont il a connaissance. Mais il n'est pas obligé de le faire, il doit apprécier lui-même la nécessité de faire ou non un signalement.
Néanmoins, les professionnels soumis au secret professionnel qui participent aux missions d'aide sociale à l'enfance ont l'obligation de faire un signalement lorsqu'ils ont connaissance d'abus de nature sexuelle à l'égard d'un mineur.
Dans les 2 cas, les professionnels qui effectuent le signalement ne pourront pas être poursuivis pour violation de secret professionnel.

SIGNALER

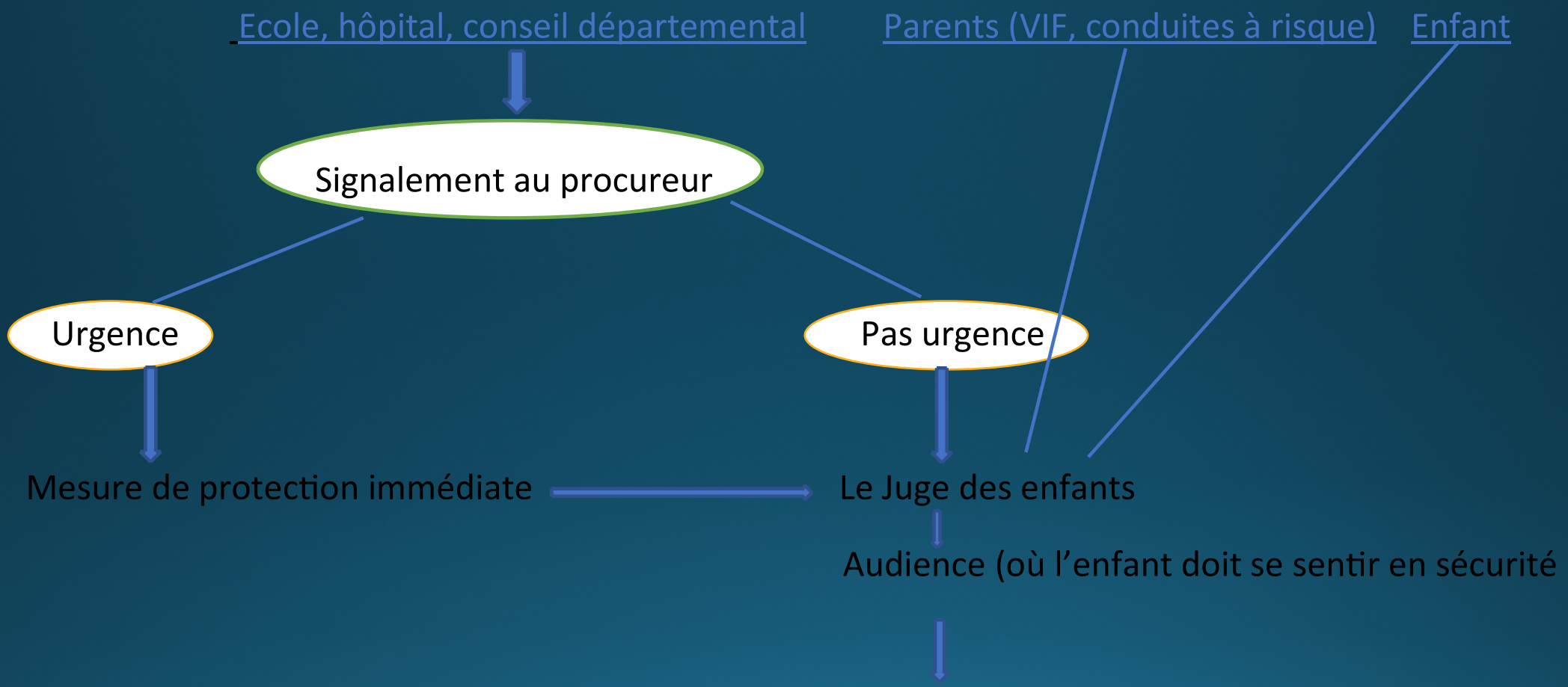
Ecole, hôpital, conseil départemental
Parents (VIF, conduites à risque)
Enfant
Signalement au procureur
Urgence
Pas urgence
Mesure de protection immédiate
Le Juge des enfants
Audience (où l'enfant doit se sentir en sécurité
Mesure de protection (selon les besoins de l'enfant) Placement (tante, oncle, GP, famille d'accueil, maison d'enfant)
intervention éduc au domicile (AEMO)

Des sites et numéros utiles:

En cas d'urgence immédiate:

AVIJ DES SAVOIE

FRANCE VICTIMES

0479259026

Accueil (parcours-victimes.fr)

Infractions sexuelles sur mineur | Service-public.fr

- **Tel: 01 56 56 62 62**Nos écoutants sont à votre disposition du du lundi au jeudi de 11h-18h et le vendredi de 10h-17h

l'enfant bleu
enfance maltraitée

CRIP

Le cas des violences sexuelles et sexistes entre mineur.e.s

Des données alarmantes sur l'augmentation des agressions sexuelles de mineur.e.s sur mineur.e.s: **On estime qu'il y a un violeur par classe en seconde!**

- Les inégalités de genres (stéréotypes)
- Puberté: bouleversements hormonaux (le désir sexuel)
- L'impulsivité, la prise de risque (accélérateur **>** freins)
- Le passage à l'acte faute de mots
- L'influence des pair.e.s
- L'influence d'une culture basée sur l'ordre social et les rapports de domination
- L'exposition précoce à la pornographie

Importance de l' imprinting négatif instauré par les parents comme facteur de prévention de inceste dans la fratrie.
De l'apprentissage par modeling

La notion de consentement vidéo avec métaphore de la tasse de thé
https://youtu.be/yj5NcMew6qc

LE CONSENTEMENT

C’est donner son accord de manière éclairée

Mais on parle aussi de zones grises

- Une victime **en état de sidération** ne peut plus exprimer son refus
- La victime peut avoir peur
- Une victime alcoolisée, endormie ne peut exprimer son refus
- Ce n’est pas parce que son corps répond à une stimulation sexuelle que la personne est consentante
- Une personne peut changer d’avis.
- Dire oui pour faire plaisir à l’autre

La prise en charge/Les soins

Les Unités d'accueil pédiatrique pour enfants en danger (UAPED) se déploient sur tout le territoire dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants. Il existe une UAPED à Grenoble

Différentes approches thérapeutiques peuvent être proposées :

- L'EMDR
- La TCC centrée sur le trauma (TF CBT)
- Une approche psychodynamique
- Des thérapies psychocorporelles (théâtre, jeux de rôles, etc.)

La prise en charge pour être efficace devra lutter contre:

- **Le sentiment de honte**
- **L'isolement social**
- **Le sentiment de trahison**
- **L'impuissance**
- **Les résurgences traumatiques**

Facteurs de résilience

- **Le soutien de l'entourage, des proches, des ami.e.s, des professeur.e.s, des institutions** (l'inceste isole souvent d'une partie de la famille et réduit ce facteur de protection)
- Le type de **feed-back** lors de la prise de parole permet de réévaluer la situation et de limiter la culpabilité et les reproches que se fait l'enfant.
- Se focaliser sur **les projets futurs** et **le sentiment de contrôle de sa vie**.